

**CHAMBRE DES EXPERTS TRADUCTEURS
ET TRADUCTEURS ASSERMENTÉS de France**

(anciennement Chambre des Traducteurs de l'Est, fondée en 1930).

Siège : 7, rue de Remenauville

54000 NANCY

e-mail : nicoleglin54@gmail.com

Site : www.traducteursdefrance.fr

Nancy, le 21 septembre 2021

Concerne : session de formation

Chères consœurs, Chers confrères,

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur la tenue d'une prochaine session de formation organisée par la CETTAF. La situation sanitaire et les contraintes imposées ont perturbé le planning initialement prévu.

Néanmoins votre comité travaille sur ce sujet important pour Tous.

En effet chaque expert de justice a l'obligation de suivre une formation continue, (condition essentielle pour être réinscrit sur la liste de la Cour d'Appel à la fin de la période probatoire et après chaque période quinquennale)

D'autre-part, les experts de justice ont l'obligation d'adresser tous les ans au Magistrat de la Cour, chargé du contrôle des experts, un rapport d'activité expertale ainsi que d'apporter la preuve des formations continues suivies (Attestation de présence aux formations).

Votre comité a le plaisir de vous confirmer que cette session aura lieu en **Janvier 2022** (donc dans les temps impartis pour vous permettre de présenter vos dossiers de renouvellement aux Cours d'Appel .

Nous vous confirmerons prochainement la date et le lieu
)

Le contenu de cette session de formation est à l'étude N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des suggestions sur des thèmes précis et /ou des intervenants

Dans cette attente

Sincères salutations

Nicole GLIN / présidente de la CETTAF